RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 D 00391
Numéro SIREN : 821 413 895
Nom ou dénomination : BENISALOU FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2022 sous le numéro de dépôt A2022/003311

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
14 JUIN 2022
AMIENS
80 - 02

SC BENISALOU FINANCE

SOCIETE CIVILE AU CAPITAL DE 1 000 €

Siège social : 12 Route de Roisel

80200 DOINGT-FLAMICOURT

SIRET : 821 413 895 000 29
APE : 6420 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE «BENISALOU FINANCE»

SOCIETE CIVILE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

VDB

S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassocies.fr
web : vdbassocies.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

A l'Associée Unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, par décision de l'associée unique en date du 05 mai 2022, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice de la société, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A DURY, le 9 juin 2022

VDB ET ASSOCIES
REPRESENTE PAR :

Aurélie DELMAS